

Office national de la sécurité sanitaire et alimentaire (ONSSA)

# Une enveloppe de 598 MDH pour la sécurité sanitaire

Le plan d'action 2010 de l'ONSSA a été présenté vendredi dernier. Doté d'une enveloppe de 598 MDH, le plan tend à assurer une sécurité sanitaire élevée de toute la chaîne alimentaire.

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma

**L**e vendredi 11 décembre 2009 marque le coup d'envoi des activités de l'Office national de la sécurité sanitaire et alimentaire (ONSSA). L'Office a tenu en cette date à Rabat son premier conseil d'administration. Ce fut une occasion pour réaliser la traçabilité du plan d'action prévu pour l'année 2010. Doté d'une enveloppe budgétaire de 598 millions de dirhams, l'ONSSA énumère pour cette période des objectifs stratégiques. Intervenant en cette circonstance, Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche mari-

time, a souligné que «l'ONSSA permet d'assurer un niveau de sécurité sanitaire élevé de toute la chaîne alimentaire». Cité par la MAP, le ministre a indiqué que «la stratégie de l'office est basée sur une évaluation permanente des systèmes de surveillance des risques que présentent les matières premières, les méthodes d'exploitation et les activités de traitement des denrées alimentaires ainsi que les risques liés aux maladies animales et végétales». Ainsi les axes prédéfinis, et tels ont été cités par Hamid Benazzou, directeur général de l'Office lors du conseil,

s'articulent autour de : la protection et préservation du patrimoine végétal national, la garantie de l'authenticité variétale de la qualité des semences et des plants certifiés et de leur adaptation aux conditions pédo-climatiques du Maroc sans oublier la préservation et sécurisation de la santé du cheptel national. De même, l'ONSSA prône par ce programme la garantie de la salubrité et de la sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale et des aliments pour animaux, la garantie de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine végétale ainsi que la fiabilité et la qualité des analyses réalisées dans le cadre de la sécurité sanitaire des animaux, des végétaux et des produits alimentaires. En effet, l'ONSSA est chargé d'assurer la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et



• Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

animal au niveau national et aux frontières et la sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur, y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux. S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, l'ONSSA vise à assurer la salubrité des produits mis en vente, à réduire le nombre des maladies transmises par les aliments, notamment les intoxications alimentaires. De même, l'Office tend à assurer aux investisseurs un environnement juridique transparent leur permettant de sécuriser leurs investissements dans le secteur agroalimentaire. ■